

le Schah de Perse. Par ce traité, nous avons obtenu le droit d'établir deux forts dans la province de Masanderan, & un troisième dans celle d'Anzeli. Cet arrangement nous soumet presque tout le commerce de la Mer-caspienne : celui des belles foies de Ghilan va nous appartenir exclusivement. Il ne paroît point qu'on veuille le réserver à une compagnie, tous les négocians pourront y prendre part.

CHERSON (le 12 Juin.) M<sup>r</sup>. Oliviero qui voïage aux fraix des négocians autrichiens, est parti hier de cette ville, pour examiner dans les contrées voisines tout ce qui peut avoir rapport au commerce ; & on croit qu'il sera nommé consul de la part de S. M. I. dans cette province : ce négociant nous a assuré qu'un court espace de tems suffiroit pour donner une grande consistence à notre commerce : celui que nous faisons dans la Mingrelie, à Trébifonde, & à Constantinople, prend tous les jours de nouveaux accroissemens. Il nous a laissé, avant son départ, une note des productions territoriales & marchandises, que nous pouvions faire passer en Autriche, avec avantage, & des différens articles que nous pouvions en tirer.

## P O L O G N E.

VARSOVIE (le 17 Juillet) Le général Komarzewski est parti pour faire le tour des provinces, que le Roi se propose de voir en Lithuanie avant son arrivée à Grodno. Le départ de Sa Maj. de Varsovie est fixé au